



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté temporaire n°2026/79

Portant fermeture temporaire d'accès au parcours de santé
le 23/10/2026

Date d'affichage :

23/10/2026

Objet :

Fermeture temporaire d'accès
au parcours de santé le
23/10/2026

Acte publié et notifié, le

Le Maire de la commune de PESSAT-VILLENEUVE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-5 et L 2515-1,

Considérant les prévisions météorologiques qui prévoient des vents violents le vendredi 23 octobre 2026.

Considérant qu'il convient d'interdire l'accès de certains lieux publics de la commune afin de garantir la sécurité des habitants,

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 : Le parcours de santé est strictement interdit d'accès au public le vendredi 23 octobre 2026.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur le site par les services techniques.

Fait à PESSAT-VILLENEUVE, le 23 octobre 2026.

La Maire de PESSAT-VILLENEUVE

Pascale PALAMARA

Une ampliation du présent arrêté
sera transmise à :

- Monsieur le Commandant
de la Communauté de
Brigade de Gendarmerie
de COMBRONDE,

Chacun chargés en ce qui les
concerne du contrôle et de
l'exécution du présent arrêté.